



NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 C.C.A.S. LE TREPORT

1 – INTRODUCTION

Aux termes des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil d'administration à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L.2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après adoption par le conseil d'administration des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives et compte administratif.

2 – BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.

2-1 ANALYSE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

De façon synthétique, la répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

	MONTANTS CA 2022	POURCENTAGE
70 – produits de services, domaine...	3 825,15 €	5.89 %
74 – dotations et participations	40 000,00 €	61.54 %
75 – autres produits de gestion courante	14 846,94 €	22.84 %
77 – produits exceptionnels	6 078,00€	9.35 %
78 – reprises provisions semi-budgétaires	250,00 €	0.38%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	65 000.09 €	100,00 %

2-1-1 produits de services (chapitre 70)

Montant CA 2022 : 3 825,15 € soit 5.89 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ces recettes correspondent à :

- La part des concessions funéraires reversée au C.C.A.S. ;
- Aux loyers provenant des baux ruraux : terres agricoles appartenant au C.C.A.S. sur les communes du Tréport et de Criel-Sur-Mer.

		Montant CA 2021
7031	Concessions et redevances funéraires	2 630,04 €
7083	Locations diverses	1 049,42 €
70878	Remboursement frais par d'autres redevables	145,69 €
Total des produits de services		3 825,15 €

2-1-2 dotations et participations (chapitre 74)**Montant CA 2022 : 40 000,00 € soit 61.54% des recettes réelles de fonctionnement.**

La subvention de 40 000,00 € est versée par la Ville du Tréport pour permettre de procéder au mandatement de la subvention de fonctionnement de l'épicerie solidaire.

2-1-3 autres produits de gestion courante (chapitre 75)**Montant CA 2022 : 14 846.94 € soit 22.84 % des recettes réelles de fonctionnement.**

Ces recettes correspondent aux revenus des immeubles et aux produits divers de gestion courante (remboursement des frais engagés pour l'accueil des migrants en juillet 2022).

		Montant CA 2022
752	Revenus des immeubles	14 096,94 €
758	Autres produits de gestion courante	750,00 €
Total des autres produits de gestion courante		14 846.94 €

2-1-4 produits exceptionnels (chapitre 77)**Montant CA 2022 : 6 078,00 € soit 9.35 % des recettes réelles de fonctionnement.**

Ces recettes proviennent des divers dons.

2-1-5 reprise sur amortissements et provisions**Montant CA 2022 : 250,00 € soit 0.38 % des recettes réelles de fonctionnement.****2-2 ANALYSE DES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

	MONTANTS CA 2022	POURCENTAGE
011 – charges à caractère général	7 087,98 €	11.01 %
65 – autres charges de gestion courante	55 245,27 €	85.79 %
68 – dotations aux amortissements	2 063,00 €	3.20 %
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	64 396,25 €	100 %

2-2-1 charges à caractère général (chapitre 011)**Montant CA 2022 : 7 087,98 € soit 11,01 % des dépenses réelles de fonctionnement.**

Ces dépenses correspondent aux différents frais généraux (entretien des logements, voiture, maintenance, assurance...) engagés pour la gestion des services et équipements et se décomposent selon le tableau suivant :

		Montant CA 2022
6068	Autres matières et fournitures	113,30 €
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	76,40 €
61551	Entretien matériel roulant	217,28 €
6156	Maintenance	1 429,18 €
6161	Multirisques	277,21 €
6168	Autres primes d'assurance	487,59 €
6182	Documentation générale et technique	73,00 €
6188	Autres frais divers	64,80 €
6232	Fêtes et cérémonies	189,60 €

6281	Concours divers	157,62 €
63512	Taxes foncières	4 002,00 €
Total des charges à caractère général		7 087,98 €

2-2-2 autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Montant CA 2022 : 55 245,27 € soit 85.79 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses correspondent aux différents secours apportés aux administrés, à la participation du C.C.A.S. au FSL (Fonds de Solidarité Logement) – FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) – CLIC (Centres Locaux d'information et de Coordination). Il faut aussi prendre en compte le versement de la subvention à l'Ancre pour le fonctionnement de l'épicerie solidaire.

		Montant CA 2022
6558	Autres contributions obligatoires	5 803,20 €
6561	Secours d'urgence	5 827,64 €
6568	Autres secours	3 614,43 €
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	40 000,00 €
Total des autres charges de gestion courante		55 245,27 €

2-3 ANALYSE DES RECETTES RÉELES D'INVESTISSEMENT

Pas de recettes réelles d'investissement.

2-4 ANALYSE DES DEPENSES RÉELES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 877,40 € et sont composées de travaux sur les biens du C.C.A.S..

		Montant CA 2022
2132	Immeuble de rapport	4 877,40 €
Total des dépenses réelles d'investissement		4 877,40 €

2-5 LES OPERATION D'ORDRE

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écriture sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

Les opérations d'ordre sont regroupées dans les chapitres globalisés 040 et 042 et doivent s'équilibrer entre sections, selon le schéma suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 042



CHAPITRE 040

Equilibre entre dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et recettes d'investissement (chapitre 040)

- Dotations aux amortissements (dépenses 68 et recettes 28)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 042			RECETTES D'INVESTISSEMENT 040		
6811	Dotations aux amortissements	2 063,00 €	28132	Concessions et droits similaires	952,00 €
			28188	Autres immobilisations corporelles	1 111,00 €

3 – BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. : SERVICE D'AIDE A DOMICILE**3-1 ANALYSE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**

De façon synthétique, la répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

	MONTANTS CA 2022	POURCENTAGE
Groupe 1 : produits de la tarification	554 178,51 €	76.34 %
Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation	171 029,42 €	23.56 %
Groupe 3 : produits financiers	721,00 €	0.10 %
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	725 928,93 €	100,00 %

3-1-1 produits de la tarification (groupe 1)

Montant CA 2022 : 554 178,51 € soit 76.34 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ces recettes correspondent aux :

- Produits à la charge du Département ;
- Produits à la charge de l'utilisateur ;
- Produits à la charge d'autres financeurs.

		Montant CA 2022
733	Produits à la charge du Département	331 094,64 €
734	Produits à la charge de l'utilisateur	185 328,45 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs	37 755,42 €
Total des produits de la tarification		554 178,51 €

3-1-2 autres produits relatifs à l'exploitation (groupe 2)

Montant CA 2022 : 171 029,42 € soit 23.56 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ces recettes correspondent :

- Aux produits d'activités annexes : téléalarme ;
- A la subvention d'équilibre versée par la Ville ;
- Aux autres produits de gestion courante ;
- Aux remboursements sur rémunération du personnel : Indemnités journalières en cas de subrogation ;
- Aux remboursements sur charges de sécurité sociale : remboursement URSSAF.

		Montant CA 2021
70	Autres produits d'activités annexes	10 213,68 €
74	Subvention d'exploitation	100 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	174,12 €
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	29 024,65 €
6459	Remboursement sur charge de sécurité sociale	31 616,97 €
Total des autres produits relatifs à l'exploitation		171 029,42 €

3-1-3 produits financiers (groupe 3)

Montant CA 2022 : 721,00 € soit 0.10 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette recette correspond aux reprises sur provisions et des dépréciations sur actifs circulants.

3-2 ANALYSE DES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

	MONTANTS CA 2022	POURCENTAGE
Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante	16 300,93 €	2.15 %
Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel	729 273,10 €	96,02 %
Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure	13 917,20 €	1.83 %
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	759 491,23 €	100 %

3-2-1 dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1)

Montant CA 2022 : 16 300,93 € soit 2.15 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses correspondent aux divers achats nécessaires à la protection des agents (EPI pour les aides à domicile) ainsi qu'à la location des appareils de téléassistance mis en place chez les administrés. Une flotte téléphonique est également mise à disposition des agents.

	Montant CA 2022
606 Achats non stockés de matières et fournitures	6 393,48 €
61118 Autres prestations	9 602,00 €
6257 Réceptions	30,00 €
6262 Frais de télécommunication	275,45 €
Total des dépenses afférentes à l'exploitation courante	16 300,93 €

3-2-2 dépenses afférentes au personnel (groupe 2)

Montant CA 2022 : 729 273,10 € soit 96,02 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Nombre d'agents au C.C.A.S. au 31 décembre 2022 :

- 28 agents titulaires à temps non complet ;
- 4 agents contractuels.

3-2-3 dépenses afférentes à la structure (groupe 3)

Montant CA 2022 : 13 917,20 € soit 1.83 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses correspondent aux différents frais relatifs aux assurances, maintenance informatique, pertes sur créances irrécouvrables, services bancaires (intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie).

	Montant CA 2022
654 Pertes sur créances irrécouvrables	87,92 €
658 Charges diverses de gestion courante	10 780,17 €
673 Titres annulés sur exercice antérieur	638,08 €
6615 Intérêts ligne de trésorerie	144,94 €
616 Prime d'assurance	611,15 €
627 Services bancaires	127,68 €
6156 Maintenance informatique	1 527,26 €
Total des dépenses afférentes à la structure	13 917,20 €

3-3 ANALYSE DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Pas de recettes d'investissement

3-4 ANALYSE DES DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

		Montant CA 2022
491	Provisions pour dépréciations	721,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		721,00 €